

Éditorial de Sébastien Brach,

L'accidentalité et la statistique de la sécurité routière ont été fortement influencées par la crise sanitaire. À compter du mois de mars, début de la première période de confinement, la circulation automobile s'est trouvée considérablement réduite, de même que le nombre d'accidents de la route. À la levée du confinement, les comportements sur les routes du département se sont dégradés, notamment pour ce qui concerne la vitesse et le respect des règles de conduite. Si l'on fait abstraction des deux mois de confinement, les chiffres de l'accidentalité ne sont pas bons.



Plusieurs facteurs liés à la crise sanitaire expliquent également la recrudescence observée des accidents :

- l'augmentation du recours, voire de la dépendance au téléphone mobile, devenu bien souvent le dernier lien avec les collègues et avec les proches ;
- l'utilisation de modes de transport qui réduisent, en site urbain, le recours aux transports collectifs, avec l'augmentation du nombre de piétons, de cyclistes et d'utilisateurs de trottinettes et autres engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) en 2020.

Depuis le vendredi 30 octobre 2020, nous sommes entrés dans la deuxième période de confinement. Dans la perspective de la sortie de ce confinement, j'ai souhaité mettre l'accent sur ces deux sujets. Ainsi, cette lettre propose un rappel sur les équipements de protection et de sécurité dédiés au vélo et aux EDPM et un focus sur les solutions de neutralisation du téléphone portable lors de la conduite d'un véhicule, à commencer par la plus simple d'entre elles : Au volant, mode voiture = mode avion !

N'oublions jamais que, sur la route, chacun a le pouvoir de sauver des vies !



Le smartphone : un bouleversement des comportements au volant

En France, les derniers chiffres sur l'utilisation du smartphone montrent l'attachement, mais aussi parfois la dépendance à cet objet d'hyper-connectivité : chaque Français envoie en moyenne 156 SMS par semaine (contre 19 en 2009). Pour 38% des conducteurs, regarder son smartphone lorsqu'il émet un son est un réflexe. Le pourcentage s'élève à 67% pour les moins de 35 ans.

Mais le smartphone a également bouleversé les comportements sur la route et son usage au volant se banalise : aujourd'hui près de 60% des Français utilisent leur smartphone en conduisant (contre 46% en 2016). Téléphoner au volant multiplie par trois le risque d'accident ce qui a de multiples conséquences sur la conduite et la sécurité des usagers de la route.

Aucune d'entre elles n'est à sous-estimer :

- augmentation du temps de réaction ,
- augmentation du temps de freinage ,
- réduction de la distance de sécurité ,
- difficulté à maintenir le véhicule dans la voie de circulation ,
- difficulté à maintenir une vitesse adaptée ,
- réduction du champs de vision ,
- difficulté à s'insérer sans danger dans le flux de circulation ,
- provocation de stress, de tension voire de frustration ,
- moindre conscience de l'environnement.

Lire un message en conduisant multiplie le risque d'accident par plus de 20 : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes.

Découvrez les applis permettant d'augmenter la sécurité sur les routes :

Pour aider les conducteurs à résister à la tentation d'utiliser leur téléphone au volant, la Sécurité routière propose une solution simple : l'application « **Mode Conduite** ». Elle permet de mettre son téléphone en veille lorsqu' on est en train de conduire. Un message ou sms d'indisponibilité bienveillant est adressé à tous ceux qui nous appellent, doublé d'un message d'appel à la prudence.

Liberty Rider est une application qui permet de déceler les éventuelles chutes à moto. Une alerte se déclenche sur le téléphone du conducteur qui est invité à répondre dans les deux minutes. A défaut, le service de Liberty Rider alerte les secours.

L'application Liberty Rider a été lauréate du Prix innovation 2017 décerné par la délégation à la sécurité routière.

Créée à l'initiative de la société Autouroute Paris-Rhin-Rhône (APRR), **SOS autoroute** est une application qui permet de transformer son téléphone en borne d'appel d'urgence embarquée. En cas d'accident ou de panne sur l'autoroute, elle permet d'informer plus vite et mieux les secours, de géolocaliser le conducteur du véhicule accidenté ou en panne afin de lui permettre de ne pas se déplacer et de rester en sécurité derrière la barrière de sécurité.

Attention à vélo, attention aux vélos

La sécurité routière interpelle cyclistes et automobilistes sur l'importance d'adopter les bonnes pratiques sur la route pour améliorer la sécurité des cyclistes.

La pratique du vélo ne cesse d'augmenter en France depuis quelques années. Une tendance à la hausse qui se confirme depuis le confinement en ville comme à la campagne : la fréquentation cyclable a bondi de 30 % du 11 mai au 30 septembre 2020 par rapport à la même période en 2019. La mortalité cycliste connaît elle aussi une augmentation, avec 27 % de tués en plus depuis 2010 (187 cyclistes ont perdu la vie en 2019 contre 148 en 2010).

Les bons réflexes à vélo, c'est :

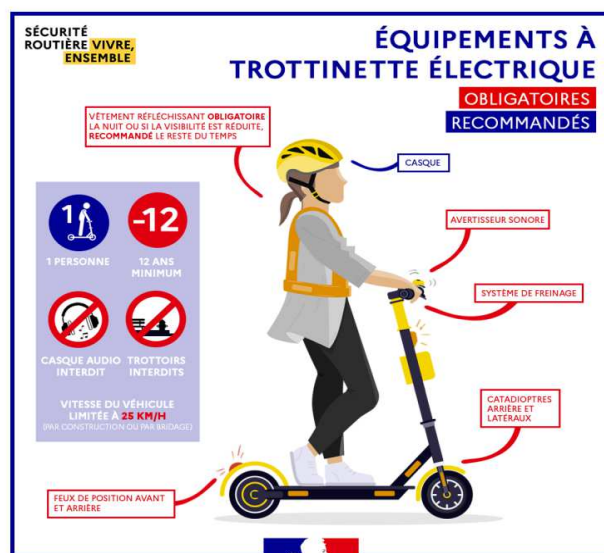
- Vérifier l'état de son vélo : freins, éclairage et sonnette.
- Préparer son itinéraire avant de partir, en privilégiant les pistes cyclables.
- Penser à s'équiper : casque, vêtements clairs, accessoires, gilet rétro-réfléchissant, écarteur...
- Indiquer ses changements de direction en tendant le bras.
- Ne pas utiliser de casque audio ou d'oreillettes.
- Ne pas rouler après avoir trop bu. Au-delà de 0,5 g/l, c'est interdit et passible d'une amende.
- Privilégier la file indienne (obligatoire la nuit et lorsque la circulation l'exige). Et jamais à plus de deux de front.
- Ne pas rester dans les angles morts des bus et poids lourds, plus grands que ceux des voitures.
- Dans les virages, serrer au maximum à droite, les voitures ne voyant les vélos qu'au dernier moment.
- Être attentif aux piétons.
- Descendre du vélo pour emprunter un passage piéton ou un trottoir.



Rappel des règles pour les usagers des nouveaux "Engins de Déplacement Personnel Motorisés" (EDPM)

Trottinettes électriques, mono-roues, gyropodes, hoverboards doivent appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.

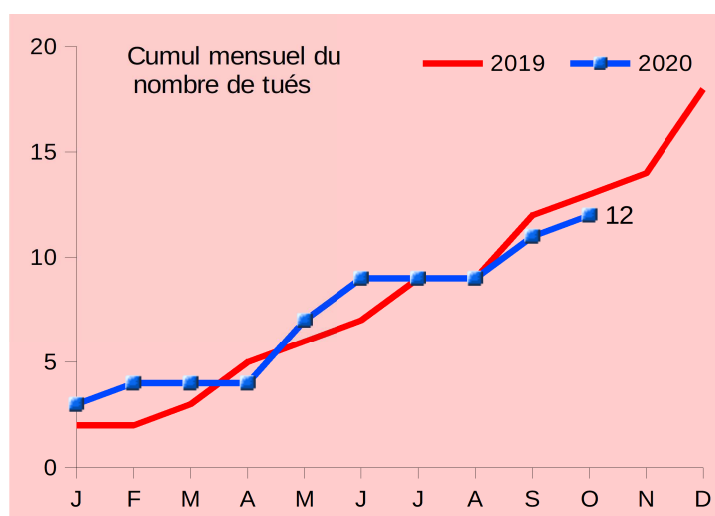
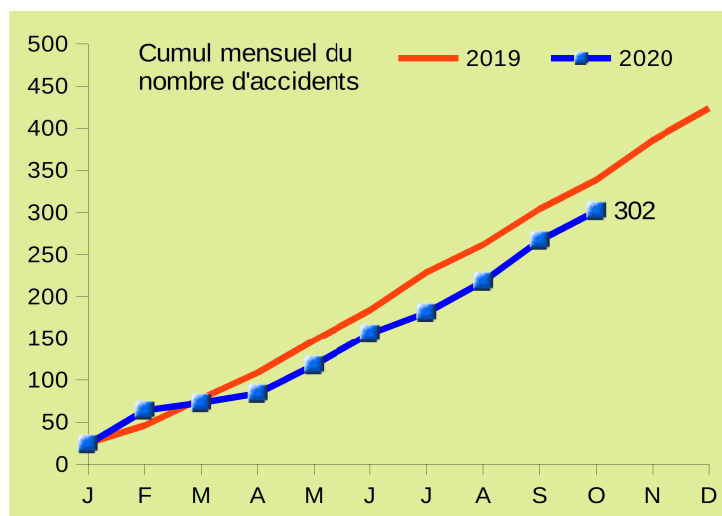
- Il est interdit de circuler sur le trottoir, où l'EDPM doit être tenu à la main.
- En agglomération, il est obligatoire de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il en existe. A défaut, les EDPM peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.
- Hors agglomération, leur circulation n'est autorisée que sur les voies vertes et les pistes cyclables.
- Comme les vélos, les EDPM ont la possibilité de se garer sur les trottoirs. Leurs conducteurs sont invités à ne pas gêner la circulation des piétons.



Bilan de l'accidentalité

	Accidents	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
octobre 2020	37	1	38	6
septembre 2019	35	1	51	10
Évolution	+2	+0	-13	-4
janvier à septembre 2020	302	12	367	105
janvier à septembre 2019	340	13	417	127
Évolution	-38	-1	-50	-22
10 mois (moyenne 2015-2019)	337	16	419	122

L'évolution de l'accidentalité en Haute-Vienne en 2020



Sur les dix premiers mois de l'année, et malgré deux mois de confinement durant lesquels aucun tué n'a été enregistré, le département déplore un lourd bilan avec 12 morts.

